

[texte](#)

[article](#)

Position soignante

"Le rôle du soignant doit rester actif et non passif : serait-ce un simple rôle d'exécutant irresponsable ? Ce n'est qu'au prix d'une considération grandissante de la qualité de l'acte prescrit et effectué que le professionnel devrait engager toute sa responsabilité."

Par: Catherine Rosier, Infirmière / Catherine Laplace, Infirmière retraitée de l'assistance publique, diplômée Espace éthique/AP-HP ? Département de recherche en éthique, université Paris-Sud /

Publié le : 27 Septembre 2013

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

En tant qu'infirmières, nous ne voulons ici réagir que sur la position qu'ont adopté tous les professionnels de santé concernant les derniers faits dramatiques dus aux erreurs des soignants.

Nous avons été fortement choquées et peinées de la réaction du corps infirmier dans son ensemble ainsi que des médias, médicaux compris, qui ne remettent jamais en cause la responsabilité personnelle du soignant, mais accusent d'une façon massive et uniforme tout le système hospitalier (conditions de travail, effectifs).

Un rôle qui doit rester actif

Il est incontestable qu'il existe un contexte difficile dans beaucoup de services, mais, l'erreur humaine ne peut être imputée uniquement à des conditions de travail. Cette autonomie et cette compétence que nous revendiquons vont de pair avec la responsabilité. Nous ne pouvons qu'avoir honte de cette négation/fuite de la responsabilité personnelle étalée dans la presse. Ne sommes-nous pas assez humble pour reconnaître que nous pouvons nous tromper ? Même avec une vigilance accrue, personne n'est à l'abri d'une défaillance et le

difficile est de regarder cela en face, ce qui pousse à tisser un réseau de conditions dépenalisantes. Est-ce pour la société actuelle, impensable de se remettre en question ? S'interroger à propos de la responsabilité infirmière issue du dernier décret de compétences : rôle propre et rôle prescrit, invite l'infirmière à s'inscrire dans une démarche réflexive, à penser que les conséquences de ses actes peuvent être irréversibles. De là, l'obligation de faire prendre conscience à ceux qui s'engagent dans cette profession qu'ils peuvent à tout moment faire basculer une situation aiguë vers une issue fatale, que, s'ils ont dans leurs mains le devoir de soigner, ils manient aussi des produits dangereux. L'inattention n'est elle pas le fléau contre lequel se battre ?

Le rôle du soignant doit rester actif et non passif : serait-ce un simple rôle d'exécutant irresponsable ?

Ce n'est qu'au prix d'une considération grandissante de la qualité de l'acte prescrit et effectué que le professionnel devrait engager toute sa responsabilité.

Devenant plus combatif sur l'essentiel, le monde soignant ne se réfugiera plus dans l'accusation du contingent mais se mobilisera afin que des situations semblables deviennent exceptionnelles voire disparaissent à jamais.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire